

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-quatre septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - DI-BELLA Marie-Françoise - HILLENBLINK Benoît - LEGROS David - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - JACOBS Fabien - FURNARI Angelo - SCHMITT Nicole

Membres absents excusés :

BIES Jean-Pierre qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt
DOUBLET Paulette qui donne procuration de vote à EBERLE Nadine
FEDELE Bruna qui donne procuration de vote à DI-BELLA Marie-Françoise
OTT Sabine qui donne procuration de vote à NICOLAS Marielle
FLAUSSE Angélique qui donne procuration de vote à PELOSO Chantal
AMBLARD Léa, FISCHER Thibaud

LEGROS David est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Signature d'une convention de servitude au profit de la Ste Réseau de Transport d'Electricité, RTE.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2021

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 23 juin 2021.

2ème point de l'ordre du jour :
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - VIREMENTS DE CREDITIS - EXERCICE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les ajustements suivants :

Fonctionnement

Comptes	Libellés	Crédits ouverts	Crédits en +	Crédits en -
60611	Eau et assainissement	25.000,00		- 1.000,00
6714	Bourses et prix	3.500,00	+ 1.000,00	

Investissement

Programme - compte	Libellés	Crédits ouverts	Crédits en +	Crédits en -
202002 - 23	Rénovation voirie	100.000,00		- 20.000,00
201502 - 23	Réfection de l'éclairage public	150.000,00	+ 20.000,00	

4ème point de l'ordre du jour :
CESSION DE TERRAINS 21 RUE DE LORRAINE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Steve CANCE, domicilié 41b rue de Creutzwald se porte acquéreur de la propriété sise 21 rue de Lorraine. Il souhaite également acquérir deux parcelles rue de Lorraine : les parcelles section 17 parcelles 489 et 461, d'une superficie totale de 85 ca, à l'euro symbolique.

Le maire explique que ces deux terrains se situent entre la propriété du 21 rue de Lorraine et le trottoir. Monsieur TURIN, le propriétaire actuel, avait construit un muret autour de la propriété qui incluait déjà ces deux parcelles et Monsieur CANCE demande une régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de céder ces terrains cadastrés Ban de Carling, à Monsieur Steve CANCE, domiciliés 41b rue de Creutzwald à CARLING, et fixe le prix de vente de ces terrains à l'euro.

2 à la demande des acquéreurs, Maîtres LANG et WOHLIDKA-MEGLÉN, notaires associés à Saint-Avold seront chargés de la rédaction des actes.

5ème point de l'ordre du jour :
RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - EXERCICE 2021

Considérant l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies, à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des attributions de compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme suit :

Commune	Montant de l'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029
BARONVILLE	23 403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763
FOLSCHVILLER	742 260
FREMERSTROFF	0
FREYBOUSE	4 328
GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING-HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0
MORHANGE	1 330 059
PETIT-TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL-EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le conseil municipal est invité à autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- adopte dès cette année et, après compensation, par la CASAS, des attributions de compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme indiqué ci-dessus,
- autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

6ème point de l'ordre du jour :

MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPCAAL)

Monsieur le Maire explique que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle

7ème point de l'ordre du jour :

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ABATTEMENT EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire explique que, à l'instar de la disposition exceptionnelle introduite par l'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 23 mars 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 pour 2020, l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 2021 donne la faculté aux communes et aux EPCI à FP ayant institué la TLPE avant le 1er juillet 2019, d'adopter exceptionnellement un abattement compris entre 10 et 100%, applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de 2020.

Le niveau de cet abattement est fixé par une délibération de l'organe délibérant adoptée avant le 1er octobre 2021. Il doit s'appliquer de la même manière à l'ensemble des redevables de cette taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas voter d'abattement sur la TLPE due par chaque redevable au titre de 2020.

8ème point de l'ordre du jour :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA STE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITÉ, RTE.

La Ste Réseau de Transport d'Electricité, RTE est responsable de l'entretien des liaisons aériennes à 2 X 63.000 volts Carling-Saint-Avold et Carling-Creutzwald-Saint-Avold. Cette ligne haute tension traverse des parcelles communales cadastrées section 2 parcelles 35 et 55 et section 14 parcelle 57 et une convention de servitude de passage doit être signée entre la société RTE et la commune.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de servitude de passage, entre la Ste RTE et la commune, sur les parcelles cadastrées section 2 parcelles 35 et 55 et section 14 parcelle 57 pour permettre l'entretien du réseau haute tension.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures.

CARLING le 24 septembre 2021

Le Maire,



Gaston ADIER